

CONCOURS D’AFFICHES 2016

AFFICHE NOUS LA PAIX



L’ACADÉMIE DES BANLIEUES ET VILLES POPULAIRES est une association de collectivités territoriales décidées à changer les idées reçues sur la banlieue. Elle agit pour le respect et l’égalité.

Elle ouvre son 5^{ème} concours international d’affiches à tous : graphistes, élèves d’écoles d’arts, artistes, associations.

Ce concours est co-organisé avec l’AFCD RP (Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix). L’AFCD RP est une association d’élus à l’initiative de l’Institut Hiroshima Nagasaki (IHN). Elle représente en France le réseau international des Maires pour la paix (Mayors for Peace), fondé par les maires d’Hiroshima et de Nagasaki, et les soutient activement dans le travail initié dans le domaine de la culture de la paix et du désarmement nucléaire au sein de la conférence quadriennale des maires pour la paix.

100 affiches pour la PAIX seront sélectionnées par un jury composé de membres de l’Académie des banlieues de graphistes et de l’AFCD RP.

Le jury se réunira symboliquement le 21 septembre 2016, journée internationale de la Paix arrêtée par l’O.N.U.

Les affiches reçues seront toutes présentées sur le site internet de l’Académie des banlieues.

Un porte folio sera édité avec les 100 affiches pour la Paix sélectionnées par le Jury.

DEUX AFFICHES SERONT PRIMÉES PAR LE JURY :

- **Le premier prix sera doté de 1 000 euros.**
- **Le second prix sera doté de 500 euros.**

Le premier prix verra son affiche imprimée par l’Académie des Banlieues à 100 exemplaires et sera envoyée dans toutes les villes de son réseau.

Si le Jury le décide, il pourra décerner d’autres prix. Ces lauréats se verront remettre une lithographie originale signée au crayon par l’artiste Hervé Di Rosa.

Des collectivités partenaires de l’Académie pourront choisir une affiche pour leur carte de vœux. L’artiste auteur de l’image sera rémunéré à hauteur de 500 euros.

L’AFCD RP remettra un prix ainsi qu’éventuellement d’autres partenaires.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1

- Les participants ne pourront produire qu’une seule affiche. Les affiches devront être au format 40/60 cm (horizontale ou verticale).
- Les affiches seront envoyées sous forme numérique (haute définition) au courriel suivant : contact@mediris.fr
- Les affiches peuvent être la création d’un artiste, d’un collectif, d’une école.
- Le concours est ouvert à tous.

Article 2

- La date limite de réception est le 1 septembre 2016 minuit.
- Les participants devront joindre à l’affiche une présentation de l’artiste ainsi que ses coordonnées (adresses postale, électronique et téléphonique).
- Un certificat indiquant qu’il s’agit d’une œuvre originale devra être joint à l’envoi.

Article 3

- Les 100 affiches sélectionnées restent la propriété de leurs auteurs. Cependant ceux-ci autorisent l’Académie des banlieues à les reproduire, sur tous supports et sans considération de durée, pour les besoins de sa seule communication.

Article 4

- Les images pourront être exposées dans des lieux publics, présentées dans les publications et sur le site de l’Académie des banlieues et villes populaires, sans donner droit à rémunération. Pour toute autres utilisations, un contact direct sera pris avec les auteurs des images.

Les œuvres seront présentées dans des manifestations artistiques et dans les collectivités. Les participants en seront informés par le Facebook de l’Académie des Banlieues et en consultant le site internet.

« Je demande à tous les belligérants de déposer les armes et d’observer un cessez-le-feu général. Je leur dis : cessez les massacres, cessez les destructions, ouvrez la voie à une paix durable »

Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies 